

RF Sous-Préfecture de Limoux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/10/2023 011-211104005-20231027-DE_2023_022-DE

DE_2023_022

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 27 octobre 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 20 octobre 2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT</i>
Présents : 8	
Votants: 8	Présents : Jean-Christophe GAUVRIT, Nadine CHIVA, Marc LOUVET, Mireille SANDRES, Christophe BEER, David RICHOU, Florian BONNES, Cécile RAMOS
Pour: 8	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés: Robert FAURE, Christelle SAMRAY
	Absents:
	Secrétaire de séance: Mireille SANDRES

Objet: Opération d'aménagement et de rénovation du Parvis - DE_2023_022

VU la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) du 7 décembre 2020 et tout particulièrement son article 142,

VU le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022,

CONSIDERANT la volonté du Conseil Municipal d'aménager et de rénover le Parvis de l'Eglise,

Monsieur le Maire expose le projet présenté par le CBIT de Mirepoix consistant à créer un parking et à aménager le Parvis conformément aux volontés du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la proposition du CBIT de Mirepoix, pour la partie maîtrise d'ouvrage est la plus économiquement avantageuse, et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Travaux	81 379,28 €	DETR 30 %	29 961,60 €
Maîtrise d'œuvre	10 300,00 €	CD11 30 %	29 961,60 €
Etudes	2 200,00 €		
Coordination CSPS	900,00 €	Fonds propre Commune	39 948,80 €
Total	99 872,00 €	Total	99 872,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** ce projet d'un montant global de 99 872,00 € euros HT ainsi que son plan de financement,
- **Choisi** le CBIT de Mirepoix pour la partie maîtrise d'œuvre,
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives pour mener à bien ce projet,
- **Charge** Monsieur le Maire de rechercher toutes subventions pouvant participer au financement du projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.



Acte rendu exécutoire 30/10/23

Après dépôt en Sous Préfecture le 30/10/23